

2008/8765 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS  
DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX INITIATIVES  
ASSOCIATIVES LOCALES (DIRECTION DU  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le monde associatif concourt largement à l'animation des territoires et par conséquent des quartiers. Il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations ou en proposant des services tel que l'aide aux aidants, dans le cas du bénévolat, de la prise en considération de la différence en ce qui concerne l'offre de prestations en direction de public souffrant d'un handicap ou encore dans l'organisation de manifestations intergénérationnelles.

C'est dans ce cadre qu'interviennent les associations présentées ci-dessous :

**Amicale Laïque de la Croix-Rousse - 4bis-6, rue Hénon – 69004  
Lyon**

L'Amicale Laïque de la Croix-Rousse joue traditionnellement un grand rôle dans l'animation de la vie associative locale du 4<sup>e</sup> arrondissement en accueillant de nombreuses associations du quartier pour leur permettre de tenir leurs assemblées générales, d'organiser des spectacles, des lotos ou toute autre manifestation d'intérêt collectif.

Cette Association qui compte près de 1 000 adhérents, a par ailleurs fêté son 100<sup>e</sup> anniversaire le 15 février 2006, mobilisant à cette occasion de nombreux habitants du quartier en raison de son caractère emblématique.

Par conséquent, en complément de la mise à disposition à titre gracieux par la Ville de Lyon des locaux situés 4bis, rue Hénon, je vous propose que soit accordée à l'ALCR une subvention de 1 200 € pour l'aider dans la poursuite des actions qu'elle conduit.

**Carrefour du Bénévolat - 22, rue Sala – 69002 Lyon**

Fondé en 1971, le Carrefour du Volontariat, est devenu le Carrefour du Bénévolat, sur proposition du conseil d'administration lors de son assemblée générale du 29 avril 2004.

Sous cette nouvelle appellation, cette Association a conservé le même objet, à savoir mettre en relation les personnes souhaitant s'employer bénévolement et les associations ayant des besoins en bénévoles. Cette équipe met à la disposition des associations et des bénévoles, sa connaissance du

milieu associatif et son savoir faire afin que bénévoles et associations se rencontrent.

Le Carrefour du Bénévolat compte 21 bénévoles dont 15 personnes formées qui constituent l'équipe d'accueillants et entretient des relations avec 170 associations dont 109 implantées à Lyon auxquelles il propose entre 2 000 et 2 500 missions annuellement à 850 bénévoles.

Aussi, tenant compte des objectifs atteints par le Carrefour du Bénévolat, dont la progression du nombre de personnes accueillies s'élève à 5 % par an, et de l'efficacité de son réseau, je vous propose qu'une subvention de 1 800 € lui soit allouée.

**Club de l'Amitié - 133, boulevard de la Croix-Rousse – 69004  
Lyon**

Créée en 1966 pour l'intégration des personnes handicapées et engagée dans la lutte contre la solitude sous la dénomination « L'Equipe de l'Amitié », cette Association est devenue depuis lors le « Club de l'Amitié » et organise diverses activités de loisirs et de lien social ouvertes aux personnes handicapées ou valides de tout âge et de toute condition.

Le Club de l'Amitié a jusqu'en 2002, bénéficié de la mise à disposition de locaux, situés 28, rue Denfert-Rochereau permettant d'accueillir les nombreuses associations partenaires et leurs adhérents. Ces locaux ont depuis lors fait l'objet d'une opération de démolition reconstruction pour des raisons de sécurité.

Pour autant, l'Association poursuit ses activités de manière désormais plus réduite et pour l'aider dans la conduite de son projet associatif, je vous propose qu'une subvention de 2 436 € lui soit allouée.

**Comité des Fêtes de la Croix-Rousse - 133, boulevard de la  
Croix-Rousse 69317 Lyon Cedex 04**

Le Comité des Fêtes de la Croix-Rousse a été créé en 1990 et s'est donné pour but de réfléchir, de mettre en œuvre et de réaliser tout projet d'animation sportive, culturelle ou autre sur la Croix-Rousse. Cette Association a également pour vocation de coordonner toutes les initiatives locales tendant à animer le quartier.

Chaque année, le Comité des Fêtes de la Croix-Rousse organise une manifestation festive de grande ampleur associant les habitants au tissu associatif local. Il s'agit, à cette occasion, de présenter la Croix-Rousse dans sa diversité de territoires mais aussi au travers d'acteurs socio-économiques, culturels ou sportifs, permettant ainsi à tous les habitants de la Croix-Rousse ou d'autres quartiers de bénéficier d'expositions, de prestations scéniques et d'animations ludiques.

Afin de soutenir le Comité des Fêtes de la Croix-Rousse dans l'organisation des animations qu'il propose aux habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement, je vous propose qu'une subvention de 3 500 euros lui soit allouée.

**MJC du Vieux-Lyon - 5, place Saint-Jean – 69005 Lyon**

En 2003, la MJC du Vieux-Lyon avait constitué un groupe dénommé « hier et aujourd'hui », réunissant les anciens des quartiers du Vieux Lyon pour témoigner de leurs vies d'hier et des bouleversements d'aujourd'hui. Ce travail avait abouti à l'édition d'un livre et à la présentation d'une exposition qui avait suscité une forte mobilisation.

La MJC du Vieux-Lyon a poursuivi et développé cette expérience en 2006 au travers du projet « L'arbre des mots-tus et bouches décousues ». L'année dernière, l'Association a prolongé ce projet sous l'intitulé « Venir d'ailleurs et vivre ici ».

Cette année, dans la continuité de ses précédentes actions, la MJC du Vieux-Lyon présente le projet « Je vous écris de l'immeuble en face » dans le but d'impulser une correspondance de quartier entre les habitants de tous âges, correspondance pragmatique ou poétique, artistique ou humoristique qui vise à échanger avec « l'inconnu », celui qui habite l'immeuble en face ou le coin de la rue.

Ce projet de quartier a l'ambition de réunir tous les acteurs du Vieux-Lyon (habitants, écoles, associations, commerçants, jeunes et personnes âgées...) autour d'un projet commun.

Tenant compte de la méthode proposée et au vu de la réussite des actions précédentes, je vous propose qu'une subvention de 3 000 euros soit allouée à la MJC du Vieux-Lyon à titre de soutien au projet « Je vous écris de l'immeuble en face ».

**Ateliers de la Citoyenneté – 14, rue Basse Combalot – 69007 Lyon**

L'Association « Ateliers de la Citoyenneté » a pour objet de développer une approche originale de la citoyenneté en considérant que transformation sociale, transformation économique et transformation personnelle sont liées.

A cette fin, cette Association poursuit un double objectif, à savoir, aider les membres et sympathisants à gagner en cohérence entre leur vie civique et les autres dimensions de la vie, notamment professionnelle ainsi qu'en élaborant de nouvelles pratiques sociales pouvant contribuer à améliorer les fonctionnements collectifs et à réduire les dysfonctionnements sociaux.

Afin de soutenir l'Association « Ateliers de la citoyenneté » dans son action de promotion de la liberté d'opinion et de l'engagement personnel, je vous propose qu'une subvention de 6 000 euros lui soit allouée.

**Lyon Boxe – 244, avenue du Plateau – 69009 Lyon**

L'Association « Lyon Boxe » a été fondée en 2001 et s'est donnée pour objet la pratique de la boxe anglaise, la boxe américaine, la boxe thaïlandaise, le pancras et la capoeira.

A ce titre, ce club participe aux compétitions officielles en relation avec la fédération à laquelle il est affilié et organise des rencontres et compétitions sportives de haut niveau en partenariat avec le tissu associatif local et différents acteurs afin de promouvoir les activités sportives auprès des jeunes.

La demande de subvention de « Lyon Boxe » est liée à son engagement dans des actions éducatives dans certains quartiers prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale, notamment dans les centres sociaux de Mermoz et de Vaise pendant les petites vacances scolaires.

L'apprentissage de la boxe éducative et à travers elle de la maîtrise de soi, des règles et du respect des autres constituent les facteurs indispensables et préalables à l'organisation de tournois. Ainsi la boxe peut devenir un outil de prévention et d'éducation.

Aussi, afin de permettre à « Lyon Boxe » de continuer à enseigner cette pratique à des jeunes en relation avec les centres sociaux de Mermoz et de Vaise, je vous propose qu'une subvention de 6 000 euros lui soit attribuée.

#### **MJC Perrache – Presqu'île – Centre d'Echange de Verdun – Cours de Verdun – 69002 Lyon**

La MJC Perrache – Presqu'île a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste.

Bénéficiant d'un avis favorable de l'Etat et du CRIJ Rhône-Alpes, la MJC Perrache a le projet de créer un Point Information Jeunesse (PIJ). Ce PIJ sera une structure de proximité et assurera un accès gratuit à l'information, dans le respect du public, de l'anonymat et de l'impartialité.

Intégré pleinement au réseau « Information Jeunesse », il mettra à la disposition des jeunes des services répondant à leurs demandes d'information définie selon neuf thématiques : enseignement, formation professionnelle, formation permanente, emploi, société et vie pratique, sport, loisir, vacances, international. L'animation du PIJ sera assurée par la médiatrice jeunesse de la MJC. Le nombre de bénéficiaires concernés par le PIJ est quant à lui estimé à un millier de jeunes par an.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Point Information Jeunesse de la MJC Perrache, l'Association doit procéder à l'installation d'équipements complémentaires à hauteur de 14 000 euros.

Tenant compte de la valeur ajoutée que représentera le PIJ en complément des activités habituellement conduites par la MJC Perrache, je vous propose qu'une subvention d'investissement de 14 000 euros soit allouée à cette Association. »

Vu les avis émis par les Conseils des 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

MM. Pelaez et Broliquier ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oùï l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

### **DELIBERE**

1- Les subventions de fonctionnement suivantes sont allouées aux organismes cités ci-dessous :

- 1 200 euros à l'Amicale Laïque de la Croix-Rousse ;
- 1 800 euros au Carrefour du Bénévolat ;
- 2 436 euros au Club de l'Amitié ;
- 3 500 euros au Comité des Fêtes de la Croix-Rousse ;
- 3 000 euros à la MJC Vieux Lyon ;
- 6 000 euros aux Ateliers de la Citoyenneté ;
- 6 000 euros au club Lyon Boxe.

2- La dépense correspondante, soit 23 936 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008 sur la ligne de crédit n° 25117 – nature 6574 – fonction 025, après transfert de 1 500 euros depuis la ligne de crédit 18783 – nature 6574 – fonction 61.

3- Une subvention d'investissement de 14 000 euros est allouée à la MJC Perrache-Presqu'île pour l'acquisition des équipements nécessaires à la création d'un point information jeunesse.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008 sur la ligne de crédit n° 21029 – nature 2042 – fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

L. PELAEZ